

## RÈGLEMENT RESTAURATION CPGE

### ACCES RESTAURANT SCOLAIRE

#### **HORAIRES RESTAURANT SCOLAIRE (à titre indicatif année 2022-2023) :**

Le restaurant scolaire est ouvert du lundi au vendredi.

Le petit-déjeuner est servi de 06h45 à 07h55 ; (fermeture à 8h00)

Le déjeuner de 11h15 à 13h00 ; (fermeture à 13h15)

Le dîner de 18h25 à 19h25 ; (fermeture à 19h45)

#### **LA DEMI-PENSION**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le prix du repas a été fixé à 4,10 € par la Région Occitanie.

- Il est recommandé de charger son compte de cantine comme suit, notamment en période de rentrée scolaire :

**61,50 €** soit 15 repas à 4,10 €

OU **64,50 €** soit 15 repas à 4,10 € plus une carte à 3 €

**Les anciens élèves demi-pensionnaires peuvent** approvisionner leur compte sur le site du lycée pour la rentrée prochaine à compter du 29/08/2022.

( <https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentification.php?site=aes00205> )

#### **Pour les nouveaux élèves demi-pensionnaires :**

**1<sup>ère</sup> démarche** : Renseigner la fiche d'inscription et la retourner à : [restauration.joffre@ac-montpellier.fr](mailto:restauration.joffre@ac-montpellier.fr) vous recevrez par retour de mail, les identifiants de connexion pour approvisionner le compte de cantine **par CB uniquement sur le site du lycée**, (paiement possible aussi par chèque à l'ordre de l'agent comptable ou en espèces à l'intendance)

**2ème démarche** : L'ouverture du compte de cantine sera faite **uniquement** une fois le compte approvisionné et l'accès à la cantine confirmé.

**L'accès au restaurant scolaire se fait :**

- **par biométrie** : L'élève se présentera à la rentrée scolaire à l'intendance pour effectuer sa biométrie qui lui permettra l'accès à la cantine.

C'est un service gratuit qui consiste à enregistrer un gabarit de la main sur le lecteur de Reconnaissance du Contour de la Main (RCM) et à l'associer à un numéro dans le logiciel de gestion du Service Restauration.

- **ou avec une carte magnétique** qui coûte 3 € : Réservée aux demi-pensionnaires. En cas de perte, il faut le signaler rapidement au Service Restauration qui la désactivera. L'élève peut ensuite en racheter une ou opter pour la biométrie.

Les étudiants demi-pensionnaires peuvent décompter deux repas lors d'un déjeuner pour inviter un(e) camarade.

**Il est strictement interdit d'introduire et de consommer dans le restaurant scolaire des aliments et boissons en provenance de l'extérieur.**

- **Remboursement reliquat compte cantine :**

La demande est à adresser à l'agent comptable du lycée Joffre et doit être accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire. Elle peut être déposée à l'intendance ou envoyée par mail à [restauration.joffre@ac-montpellier.fr](mailto:restauration.joffre@ac-montpellier.fr) . Le remboursement sera ensuite réalisé par virement bancaire.

## FORFAIT INTERNAT

Le lycée Joffre dispose d'un internat destiné exclusivement aux étudiants de CPGE.

La demande de place se fait auprès de la vie scolaire.

**Une fois admis(e) l'élève interne :**

Doit renseigner la fiche d'inscription restauration et la retourner à : [restauration.joffre@ac-montpellier.fr](mailto:restauration.joffre@ac-montpellier.fr)

Il se présentera à la rentrée scolaire à l'intendance pour effectuer sa biométrie qui lui permettra l'accès à la cantine 3 fois par jour.

L'hébergement se fait du dimanche à partir de 18h au samedi jusqu'à 8h.

La restauration est accessible du petit-déjeuner du lundi à celui du samedi inclus.

Le tarif pour l'année scolaire 2022-2023 est de 1 800 €

Le règlement se fait au trimestre sur présentation d'un avis de paiement envoyé aux familles.

- 800 € pour le 1<sup>er</sup> trimestre de septembre à décembre 2022 (4 mois décomptés)
- 600 € pour le 2<sup>ème</sup> trimestre de janvier à mars 2023 (3 mois décomptés)
- 400 € pour le 3<sup>ème</sup> trimestre d'avril à juin 2023 (2 mois décomptés)

## FORFAIT INTERNE – EXTERNÉ

Ce forfait destiné uniquement aux élèves de classe CPGE est une alternative à l'internat.

Il s'adresse aux élèves ayant un logement en dehors du lycée :

Ils peuvent choisir entre **deux forfaits** :

- \* le forfait "complet" avec le petit-déjeuner, le repas de midi et celui du soir,
- \* le forfait "midi-soir" sans le petit-déjeuner. Il permet par exemple de manger au lycée en soirée après les cours et les colles, et enchaîner par du travail en groupes dans des salles aménagées au lycée et mises à disposition jusqu'à 22h00.

La restauration est accessible du petit-déjeuner du lundi au dîner du vendredi.

L'élève doit renseigner la fiche d'inscription et la retourner à l'intendance à [restauration.joffre@ac-montpellier.fr](mailto:restauration.joffre@ac-montpellier.fr). Il se présentera à la rentrée scolaire à l'intendance pour effectuer sa biométrie qui lui permettra l'accès à la cantine.

- ⇒ Le tarif annuel du forfait **complet (petit-déjeuner + déjeuner + dîner)** est de 1 620 €

Le règlement se fait au trimestre sur présentation d'un avis de paiement envoyé aux familles,

et peut être réalisé par carte bancaire directement sur le site du lycée à l'espace Restauration grâce aux codes qui seront envoyés aux familles dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre.

Le paiement en espèces ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Joffre est également possible.

- 720 € pour le 1<sup>er</sup> trimestre de septembre à décembre 2022 (4 mois décomptés)
- 540 € pour le 2<sup>ème</sup> trimestre de janvier à mars 2023 (3 mois décomptés)
- 360 € pour le 3<sup>ème</sup> trimestre d'avril à juin 2023 (2 mois décomptés)

- ⇒ Le tarif annuel du forfait **partiel (déjeuner + dîner)** est de 1 350 €

- 600 € pour le 1<sup>er</sup> trimestre de septembre à décembre 2022 (4 mois décomptés)
- 450 € pour le 2<sup>ème</sup> trimestre de janvier à mars 2023 (3 mois décomptés)
- 300 € pour le 3<sup>ème</sup> trimestre d'avril à juin 2023 (2 mois décomptés)

**Si l'élève souhaite changer de formule** : il doit le signaler par écrit à l'intendance, avant le début du trimestre.

**Aucune demande de changement ne sera acceptée en cours de trimestre.**

Tourner svp

**Pour tout complément d'information concernant la restauration :**

[restauration.joffre@ac-montpellier.fr](mailto:restauration.joffre@ac-montpellier.fr)

**☎ 04 67 14 84 98**

**ou 04 67 14 84 90**

En cas de difficultés financières, il est possible d'obtenir une aide pour la restauration en s'adressant à l'assistante sociale du lycée :

Marie-Line VISENTIN

04 67 14 84 96

[Marie-Line.Visentin@ac-montpellier.fr](mailto:Marie-Line.Visentin@ac-montpellier.fr)